Le Soir
PANORAMA

Le Soir sur Internet :
http:www.lesoirdalgerie.com
E-mail : info@lesoirdalgerie.com

ACCROCHAGE À CONSTANTINE

Un terroriste abattu et un officier de police tué

Un groupe de terroristes dont on ignore le nombre, a été accroché par les services de sécurité, dans la nuit de mardi à mercredi, sur les hauteurs de Constantine, entre la cité Emir-Abdelkader (ex-faubourg Lamy) et la forêt de Djebel El Ouahch, lors d'une opération combinée des forces de l'ordre. L'accrochage, qui a duré près d'une heure, s'est soldé par l'élimination d'un terroriste et la récupération de sa kalachnikov.

Néanmoins, cette opération a coûté la vie à un officier de police et causé de graves blessures à un autre gradé de l'ANP.

Ce dernier serait actuellement admis au sein du nouvel hôpital militaire de la nouvelle ville Ali-Mendjeli.

Les services de sécurité, qui ont agi vraisemblablement sur la base de renseignements, ont investi les lieux de l'opération aux environs de 19 heures, pour que s'ensuive aussitôt un violent accrochage. Une opération de ratissage a été déclenchée aussitôt pour retrouver les traces des autres éléments de ce groupe qui ont réussi à prendre la fuite.

K. G.

BOULEVERSEMENT CLIMATIQUE

L'énergie solaire à la rescousse

Les pays industrialisés sont à l'origine des changements climatiques. C'est ce qui ressort d'une conférence dédiée à ce thème.

La prochaine réunion des pays signataires du protocole de Kyoto sera décisive pour l'équilibre climatique, a-t-on expliqué. Selon Mostefa Kara, expert en la matière, la loi internationale consacre à chaque citoyen le droit de rejeter 2 tonnes de CO^2 par an.

En Afrique, la moyenne de production de gaz carbonique par citoyen est de 0,9 tonne par an. «Nous sommes vraiment en dessous de la moyenne, or, il se trouve que ce sont les pays africains qui souffrent le plus de la sécheresse qui, elle, est le résultat des changements climatiques.

Photo : DR

Aux Etats-Unis d'Amérique par exemple, la moyenne d'émission de CO^2 est de cinq tonnes par citoyen. Des chiffres qui font que les USA sont le pays le plus pollueur au monde. Il est à rappeler que les Etats-Unis n'ont toujours pas ratifié le protocole de Kyoto. Une position que les observateurs souhaitent voir changer à la faveur du changement survenu à la tête de ce pays le plus puissant au monde. En effet, il a été expliqué que contrairement à George Bush, le nouveau président américain, Barack Obama, s'est déclaré sensible aux questions liées à l'environnement, d'où l'espoir de voir ce pays signer le protocole Kyoto.

Paradoxalement, l'Afrique, qui est la partie du monde qui produit le moins de CO^2, se trouve être la première à subir les effets du changement climatique. Selon le conférencier, le lac du Tchad est devenu sec, le mont Kilimandjaro a perdu 40% de ses neiges et le mont du Kenya n'a plus de neige.

Pour le conférencier, la solution réside dans le développement des énergies renouvelables. Sur ce point, il a été expliqué que la tonne de CO^2 coûte actuellement 20 dollars et dans quelques années, elle passera à 50 dollars.

Les pays africains gagneraient à produire de l'énergie solaire pour la vendre aux pays européens dans un bon rapport commercial.

N. M.

POUR MIEUX DÉFENDRE LEURS INTÉRÊTS

Les chauffeurs de taxi s'organisent en fédération

C'est sous la présidence de Salah Souilah, secrétaire général de l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA), que s'est tenu hier à Alger le congrès constitutif de la Fédération nationale des artisans chauffeurs de taxi (FNACT), en présence de représentants d'une trentaine de wilayas.

Lotfi Mérad - Alger (Le Soir) - Selon Hocine Aït-Braham, président du Comité national des chauffeurs de taxi - UGCAA, cette nouvelle organisation vise à mettre en conformité les différentes instances de l'UGCAA avec les nouvelles règles édictées par le ministère du Travail relatives à l'activité syndicale qui oblige les travailleurs d'un même secteur d'activité à se regrouper au sein d'une fédération.

Une nouvelle organisation qui permettra, de l'avis de Hocine Aït-Braham, aux chauffeurs de taxi de «mieux défendre les intérêts matériels et moraux des adhérents et de poser leurs doléances de manière efficace, notamment auprès du ministère des Transports dans le cadre d'un dialogue avec le partenaire social». A cet effet, les chauffeurs de taxi ont appelé à la réactivation de la commission technique nationale du ministère des Transports dont l'activité a été gelée depuis quelques années et qui regroupe des représentants de la police, de la Gendarmerie nationale, du ministère de tutelle ainsi que des représentants des travailleurs.

Laquelle commission est la plus habilitée, selon eux, à se pencher sur les revendications des chauffeurs de taxi ayant trait, entre autres, «à la mise en place d'un statut particulier définissant les droits et devoirs du chauffeurs de taxi, l'instauration d'un impôt forfaitaire en fonction de la zone d'exercice et, enfin, l'arrêt de la spéculation autour de la location des licences et la délivrance des permis de place». A en croire Hocine Aït-Braham, le chauffeur de taxi est en butte à d'énormes problèmes, notamment en ce qui concerne l'accès aux prêts bancaires pour l'acquisition d'un véhicule neuf, rendue plus compliquée avec la nouvelle taxe. Un autre écueil que la nouvelle organisation en fédération voudrait surmonter en donnant aux chauffeurs de taxi le statut d'artisan qui leur permettra de bénéficier des avantages y afférents. A titre indicatif, le nombre de chauffeurs de taxi à l'échelle nationale s'élève à 140 000 dont 11 700 exerçant au niveau de la capitale.

Photo : Samir Sid

L. M.

POUSSE AVEC EUX !

À LA VIE À LA MORT !

Par Hakim Laâlam

laalamh@yahoo.fr
laalamhakim@hotmail.com

En Algérie, plus que dans tout autre pays au monde, les députés ont…

…le bras long !

Il y a un goût d'inachevé laissé par ce vote agrément au mandat à vie. Je trouve que les députés, les sénateurs et ceux qui leur graissent le bras sont restés timides, limite frileux. Les avancées vers l'arrière, soit on les fait de manière franche et résolue, soit on s'abstient.

Et dans ce cadre en bois bouffé par les mites, je trouve qu'il faut oser. Oser aller encore plus loin que la non-limitation des mandats. Pourquoi ne pas profiter de la présence des «élus du peuple» sur place, dans le bantoustan doré de Club-des-Pins pour les mettre dès aujourd'hui à contribution. Ils ne refuseront pas. Ils n'ont jamais refusé. Ils ne veulent pas refuser. Et de toutes les façons, ils ne peuvent pas refuser.

Alors, demandons-leur de voter dans la foulée, leur foulée ample et gracieuse qui enjambe de si belle manière la démocratie, de se prononcer sur une nouvelle forme de mandat présidentiel, plus audacieuse. UN MANDAT A VIE ET A MORT. Car la nouvelle mouture tamponnée hier au palais des Nations porte en elle des restrictions pouvant s'avérer dangereuses pour l'avenir de l'Algérie.

L'arrêt du cycle biologique de vie ne doit pas déstabiliser le pays. Pour cela, un nouvel amendement introduirait un mandat à vie et à mort. Une fois décédé, le président à vie continuerait à régner. C'est d'abord un témoignage fort de respect et de remerciement pour tous ses échecs et l'ensemble des chantiers annoncés, mais non réalisés. C'est un gage ensuite de stabilité assurée et de gain de temps appréciable. Eh oui ! Finis les longs plaidoyers des partis d'opposition dans lesquels RCD et MDS demandent au chef de l'Etat de rendre des comptes sur sa gestion du pays. On ne demande pas ça à un défunt, hein ? Le mandat à la vie et à la mort permet ensuite de justifier chaque acte de gestion par la légitimité atemporelle. Pour tout et n'importe quoi, nous nous verrions répondre «c'est comme ça ! De toutes les manières, s'il était encore de ce monde, notre cher président aurait agi de la sorte. Rappelez-vous, en 2004 n'avait-il pas déjà…». Assurément, il n'y a qu'avantages à tirer d'un tel amendement.

Faut le faire vite. Tant que les bras sont encore chauds. Quant à ceux qui voient d'un mauvais œil envieux un mandat à vie et à mort, ils n'auront qu'à faire comme d'hab'. Fumer du thé pour rester éveillés à ce cauchemar qui continue.

H. L.